

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1393

présenté par
M. Christophe, rapporteur

ARTICLE 4

I. – À l’alinéa 59, après le mot :

« présidés »,

insérer le mot :

« conjointement ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, supprimer le mot :

« conjointement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.